

LE RENDEZ-VOUS ARGENT

Les arnaques du travail à domicile fleurissent

ABUS DE CONFIANCE. Certaines fausses sociétés profitent de la crédulité ou du manque d'argent des internautes pour mettre en ligne des offres d'emploi à domicile bidons.

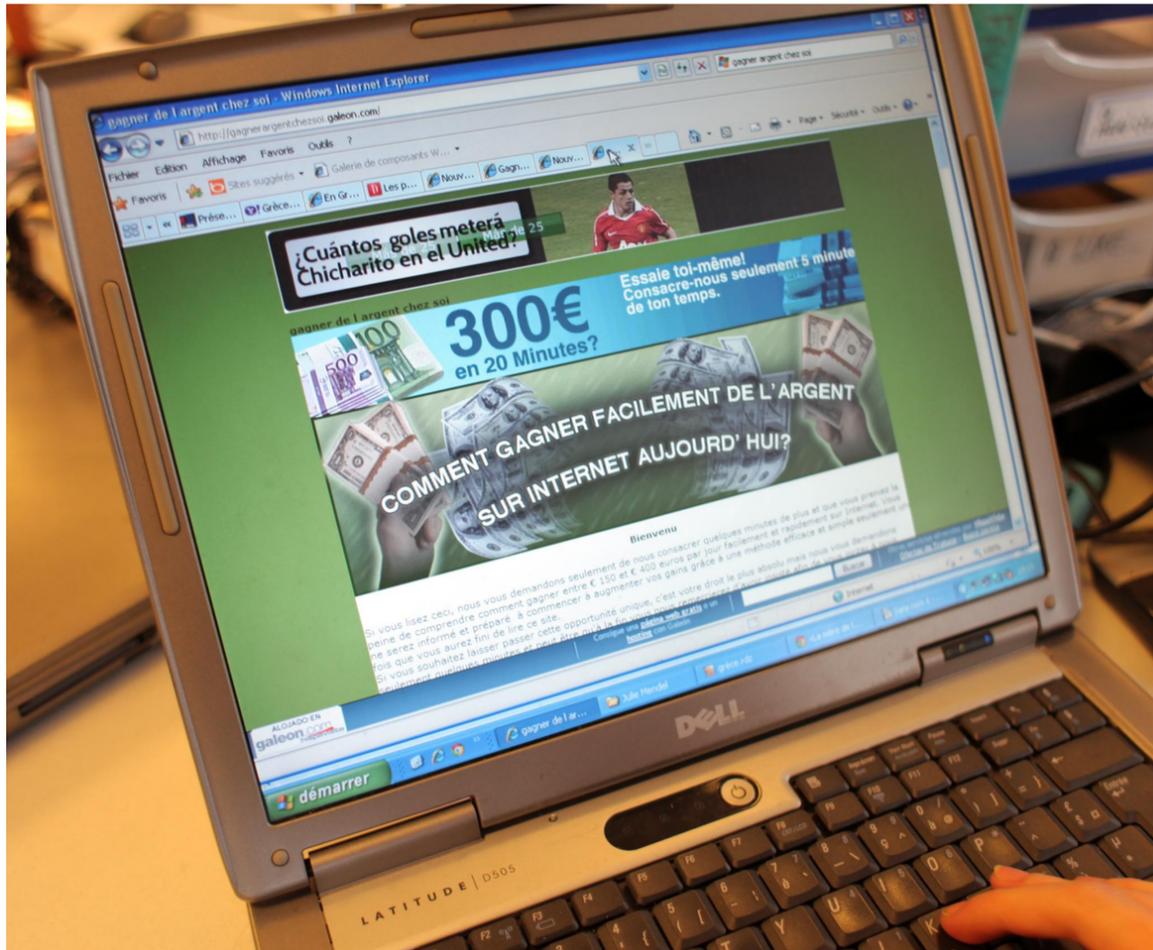
« **G**agnez jusqu'à 500 € par jour depuis chez vous, juste avec un ordinateur. » Cela peut en faire rêver plus d'un. Et pourtant, derrière ces promesses alléchantes, qui se multiplient un peu partout sur le Net, se cachent souvent de véritables arnaques.

Avec la crise, nombreux sont ceux qui se verraient bien arrondir leurs fins de mois. Un besoin dont profitent aujourd'hui de nombreuses sociétés peu scrupuleuses. L'emploi à domicile offre des avantages certains : pas de contraintes horaires, liberté dans le rythme du travail, et promesse d'être récompensé selon l'effort fourni. Mais s'il existe de réelles opportunités de travailler chez soi pour des entreprises sérieuses, il convient de se méfier des offres miracles.

On distingue plusieurs genres d'arnaques sur Internet. Certaines offres vous renvoient tout simplement sur un site de jeu en ligne. D'autres techniques, comme celle dite du « phishing », obligent l'internaute à fournir ses coordonnées, ainsi que les e-mails de ses contacts, pour s'inscrire. Un procédé très fréquemment utilisé par des entreprises pour alimenter leurs listes d'e-mails auxquels envoyer des publicités.

Le produit « compétitif » se révèle invendable

Le plus souvent, ces offres d'emploi miraculeuses se basent sur le système pyramidal, une pratique illégale et bien connue depuis l'affaire Madoff aux Etats-Unis. Pour l'internaute, cela consiste à payer son entrée (souvent autour de 20 €) dans une « boucle vertueuse » censée lui rapporter beaucoup d'argent s'il convainc cinq ou dix autres personnes d'y entrer à leur tour. Certes, l'argumentaire employé est mathématique et très alléchant (ces nouveaux inscrits vous donneront à leur tour 20 € chacun, et les prochaines



Certaines fausses offres d'emploi à domicile renvoient vers des publicités pour des jeux en ligne.

(LP/OLIVIER CORSAN.)

adhésions démultiplieront vos rendements), mais il est illusoire. Car seul l'initiateur du système a la garantie d'en sortir gagnant. Un autre système frauduleux, très en vogue sur la Toile, est celui du « pack de démarrage ». Le site vante les mérites d'un produit « super compétitif » que l'internaute sera chargé de vendre en démarchant des clients par e-mail. Une seule condition : il doit d'abord acheter un kit comprenant des catalogues et des échantillons de

présentation. Un bon moyen pour ces entreprises de s'enrichir sur le dos du vendeur, qui aura bien sûr beaucoup de mal à revendre son « produit miracle ». En somme, avant de se lancer dans le travail à domicile, l'internaute doit se montrer prudent (voir encadré). Car le risque est grand de perdre beaucoup de temps et surtout... beaucoup d'argent.

JULIE MENDEL
ET MATTHIEU GIROUX

« Je reçois des dizaines de plaintes par mois »

ALAIN BENSOUSSAN ● avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste du droit informatique

Alain Bensoussan, avocat, expose les risques encourus par ceux qui répondent à ces annonces d'emploi fictives, ainsi que la difficulté de punir les coupables.

A partir de quand faut-il se méfier ?

ALAIN BENSOUSSAN. Dès que l'on vous demande un investissement financier. Pour avoir des garanties, mieux vaut rentrer en contact avec l'employeur et lui demander un contrat de travail et le signer avant de se lancer tête baissée. Dès qu'il vous demande de l'argent, on rentre dans un schéma d'escroquerie, même s'il s'agit de petites sommes.

Quels sont les recours possibles si vous êtes victime de ce type d'escroquerie ?

Je reçois des dizaines de plaintes chaque mois, mais je conseille le



Alain Bensoussan souligne qu'un recours en justice est souvent impossible. (DR.)

plus souvent aux victimes de ne pas entamer de procédure, car il est trop difficile de remonter à la source de l'escroquerie. Les personnes ou les entreprises à l'origine de ces an-

nonces se situent bien souvent hors de nos frontières. Parfois même, elles n'existent pas, l'annonce étant un produit purement virtuel. Le recours en justice est donc quasi-impossible.

Quel type d'arnaque revient le plus souvent dans les plaintes ?

En ce moment, il y a un phénomène à la mode, c'est ce que j'appelle l'« affaire nigérienne » : une femme africaine vous envoie un e-mail expliquant que son mari, soit disant très riche, est mort en France. En échange de votre aide financière, elle pourra rapatrier son corps et débloquent son compte bancaire, à partir duquel elle vous promet d'opérer un important virement en récompense. Evidemment, il n'y a rien à l'arrivée, sauf un gros trou sur votre compte.

J.M.

Sept réflexes anti-escrocs

Toujours vérifier la légalité de l'entreprise : celle-ci doit posséder une adresse, un numéro de téléphone et doit être répertoriée au registre du commerce.

Ne pas hésiter à appeler la société afin d'évaluer sa crédibilité. Il est très facile de repérer un fraudeur en lui posant des questions précises sur l'offre proposée.

Si vous êtes invité à dépenser une somme, quelle qu'elle soit, pour commencer à travailler, fuyez absolument !

Ne jamais fournir ses coordonnées bancaires, même si l'employeur prétend un virement sur votre compte.

L'aspect général du site en dit long sur sa légitimité.

Un site mal réalisé, écrit dans un mauvais français et rempli d'annonces racoleuses est particulièrement suspect.

Méfiez-vous des commentaires enthousiastes postés sur le site. Ce sont souvent les créateurs de ce même site qui pratiquent l'autopromotion.

Pour signaler un courriel ou un site Internet frauduleux, contacter le 0.811.02.02.17. (coût d'un appel local).

RETRAITES

Réussir la transition

La retraite ne marque pas le début de la fin de la vie, mais plutôt un nouveau départ. Voici la thèse que défend Jean-Emmanuel Combes. A ses yeux, il est indis-

Jean-Emmanuel COMBES
Pour que votre retraite soit un succès !

pensable de bien négocier cette transition entre la vie active et la retraite. Cette période cruciale de trois mois, « les cent jours », doit être utilisée habilement. Deux témoignages viennent nourrir cette réflexion, celui de l'ancien chef d'entreprise Gérard Colomb, et celui du philosophe Pierre-Henri Tavoillot, professeur en activité. L'auteur, quant à lui, invite le lecteur à se poser les bonnes questions — Suis-je prêt ? Ai-je les moyens de réussir ? Suis-je bien entouré ? — et à prendre les bonnes décisions afin de mener une retraite à la fois enrichissante et active.

■ « Pour que votre retraite soit un succès ! », par Jean-Emmanuel Combes. Editions Manitoba-les Belles Lettres, 150 pages. 11 €.

SERVICES

Un numéro pour régler ses litiges

Malgré vos réclamations, vous n'arrivez toujours pas à régler un litige avec un fournisseur d'énergie ou d'eau. Pensez à téléphoner à Allô Service public au 39.39. Les téléopérateurs du 39.39. se tiennent à votre disposition pour les consommateurs qui n'ont pas reçu de réponse satisfaisante à leur réclamation de la part de leur fournisseur. Au besoin, ils vous communiqueront la marche à suivre pour vous mettre en relation avec le médiateur national de l'énergie ou le médiateur de l'eau.

■ Service ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures et le samedi de 8 h 30 à 18 heures. Coût : 6 centimes d'euro/minute.

ÉNERGIE

Allégez votre facture d'électricité

Soucieux des constantes augmentations de l'énergie, Infosec, une entreprise nantaise spécialisée depuis vingt ans dans les onduleurs et les prises parafoudres, propose une gamme de 3 coupe-veilles : non seulement ces produits sont conçus pour protéger et allonger la durée de vie des équipements qu'ils alimentent (ordinateur, électroménager, téléviseur...), mais ils permettent surtout de réduire à néant toutes les consommations des appareils qui restent habituellement branchés en mode veille.

■ Prix à partir de 44,90 € (modèle S5 Eco) Détails sur www.infosec.fr.